

PARC RÉGIONAL DU -MONT- SAINT-JOSEPH

Dominant l'une des plus belles baies du monde, le mont Saint-Joseph, véritable paradis du plein air, jouit d'un positionnement géographique unique et accessible. Avec ses 555 m de dénivelé et son accès par 5 km de voie pavée, il est l'endroit idéal pour la pratique d'activités telles que la randonnée pédestre, le vélo de montagne, la course en sentier et l'escalade. Vous serez séduits par sa beauté et la qualité des sentiers.

Au sommet, vous y trouverez un spectacle d'animation numérique à l'intérieur d'une chapelle historique, une équipe d'animation et d'interprétation, une boutique de souvenirs, une galerie d'art ainsi que tous les services essentiels. De plus, un belvédère avec une grande terrasse vous offrira la plus belle vue sur la baie des Chaleurs.

Le mont Saint-Joseph est géré par la Corporation du mont Saint-Joseph, un organisme à but non lucratif qui a pour mission de préserver et de mettre en valeur ce site patrimonial et naturel. Lieu rassembleur au charme historique, il fait la fierté des gens de Carleton-sur-Mer. À leur image, il est vivant, ressourçant, inspirant et beau, naturellement.

Vous pouvez soutenir la Corporation et profiter de ce site d'exception en achetant votre laissez-passer journalier ou annuel « Fidèle au mont Saint-Joseph ».

CARTE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE

URGENCE 911

Accès aux sentiers de randonnée

Secteur Carleton-sur-Mer

- P1 Stationnement de L'Éperlan:** De la route 132, prendre le chemin de L'Éperlan, tourner à droite sur le chemin à Bouchard.
- P2 Stationnement du Cap Ferré:** De la route 132, prendre la rue de la Montagne et monter jusqu'au premier stationnement.
- P3 Stationnement du sommet:** De la route 132, prendre la rue de la Montagne et monter jusqu'au sommet.

Secteur Maria

- P6 Stationnement du Grand Sault:** De la route 132, prendre la route des Geais, tourner à gauche sur le 2e Rang puis à droite sur la route François-Cyr. Tourner à gauche sur le 3e Rang.
- P7 Stationnement du Mius:** De la route 132, prendre la route des Geais, tourner à gauche sur le 2e Rang puis à droite sur la route François-Cyr. Tourner à droite sur le 3e Rang et à gauche sur la route Audet.

Liste des sentiers

Secteur Carleton-sur-mer

Sentier	Longueur
Éperlan	2,8 km*
Monti	1,5 km*
Cap Ferré	1,8 km
Taguine	2,5 km
Mont Carleton	2,8 km
Rescapés Ouest	1 km
Rescapés	1,5 km**
Rescapés Est	1 km
Coupe de roche	2,1 km**
Trécarré	1,9 km**
Valentin	1,2 km**
Chikanki	3,9 km

Secteur Maria

Sentier	Longueur
Grand Sault	2,9 km
Pionniers	4,9 km
McKeen	0,8 km
Mius	3,8 km

* Partagé rando/vélo sur 1 km
** Partagé rando/vélo

Règlements et bonnes pratiques

La pratique d'activités en plein air comporte des risques. Nous demandons aux usagers circulant à pied ou en vélo de montagne de bien vouloir respecter les règlements d'usage en forêt et dans l'activité pratiquée.

La liste suivante présente plusieurs règlements. Elle n'est pas limitative et doit être bonifiée par l'utilisateur, selon les circonstances:

- Portez toujours un casque lorsque vous circulez en vélo de montagne.
- Évitez de porter des écouteurs lorsque vous circulez dans les sentiers.
- Respectez l'usage, la signalisation et la directionnalité des sentiers.
- Apportez de l'eau et de la nourriture et respectez vos capacités physiques.
- Respectez les périodes d'ouverture des sentiers.
- Circulez lentement, doublez avec prudence lorsqu'il y a de l'achalandage et soyez courtois en tout temps.
- Planifiez le temps requis pour votre sortie et avertissez un proche si vous partez seul.
- Utilisez l'équipement adéquat, en fonction de l'activité pratiquée et des conditions climatiques.
- Favorisez les sorties en équipe de deux et apportez un cellulaire.

Mont-Saint-Joseph adhère aux bonnes pratiques environnementales. Merci de respecter la signalisation et de :

- Rapporтер vos déchets ou les jeter dans les endroits prévus à cette fin.
- Ne pas circuler avec un animal domestique.
- Ne pas allumer un feu ou fumer dans les sentiers.
- Laisser en place tout élément naturel.
- Ne pas chasser ou piéger.
- Rester à l'intérieur des sentiers aménagés.
- Toujours contrôler votre vitesse (course ou vélo) de manière à être en mesure de vous immobiliser avant d'entrer en collision avec un autre utilisateur.
- Respecter les indications de sentiers fermés.
- Ne pas vous baigner dans les cours d'eau.
- Ne pas circuler en véhicule motorisé.

Communiquez aux autorités (911) ou à Mont-Saint-Joseph toute situation inhabituelle : observation de grande faune ou contact avec celle-ci, dommages aux sentiers, présence de risques, comportements dangereux ou illégaux, etc.

Risques inhérents à la pratique d'activités de plein air

En pratiquant une activité en plein air comme la randonnée, la course ou le vélo de montagne, les visiteurs du mont Saint-Joseph acceptent de s'exposer à des risques et à des situations susceptibles d'occasionner des bris de leurs biens et de causer des blessures et même la mort. L'utilisateur des sentiers est donc informé qu'il sera exposé à plusieurs risques, dont certains sont énumérés – de manière non exhaustive – dans la liste suivante :

- Blessures physiques ou conditions résultant de chutes, d'interactions entre les usagers, de l'effort physique associé à la randonnée, la course, le vélo ou toute autre activité, de l'activité elle-même ou du matériel utilisé, des installations et des aménagements, etc. ;
- Conditions, blessures et maladies causées par l'environnement : coup de soleil, épuisement dû à la chaleur, coup de chaleur, déshydratation, hypothermie, allergie, etc. ;
- Risque d'exposition aux aléas suivants : foudre, précipitations (pluie, grêle, gel), obscurité, état des sentiers, éboulis, arbres tombés ou instables, animaux sauvages et domestiques, etc. ;
- Possibilité d'être soumis à des situations risquées : se perdre en forêt, être hors de la zone de couverture cellulaire, être hors d'atteinte des secours traditionnels.

Votre présence sur les sentiers gérés, entretenus et signalisés par Mont-Saint-Joseph et sur les propriétés de ses partenaires sera interprétée comme une acceptation tacite des risques inhérents et de votre engagement à respecter les règlements de Mont-Saint-Joseph. Le visiteur qui n'adhère pas à ces règlements ou qui n'est pas à l'aise avec le niveau de risque des activités est libre de quitter la zone à sa convenance.

Urgence: Composez le 911. La quasi-totalité du territoire est couverte par un réseau de téléphonie cellulaire.

Hôpital le plus près : Hôpital de Maria, 419 boulevard Perron, Maria



Photo: Benoît Daoust



Photo: Benoît Daoust



Photo: Benoît Daoust

Merci aux propriétaires terriens

Circuler sur un terrain privé est un privilège et non un droit. Le réseau de sentiers est rendu possible grâce à la collaboration des propriétaires terriens. Soyons respectueux et reconnaissants envers eux.

Campagne d'adhésion

Procure-toi ton laissez-passer journalier ou annuel et soutiens un site d'exception et un domaine remarquable pour la pratique d'activités de plein air. Le laissez-passer est nécessaire pour accéder au sommet de la montagne, au spectacle d'animation numérique, aux activités d'interprétation, aux sentiers de vélo de montagne et à la paroi d'escalade.

Tarifs

Journalier : Adulte : **8,50 \$** tx incl. Aîné et étudiant : **7,50 \$** tx incl.

Laissez-passer annuel (toutes les activités sauf le vélo) : **30 \$**

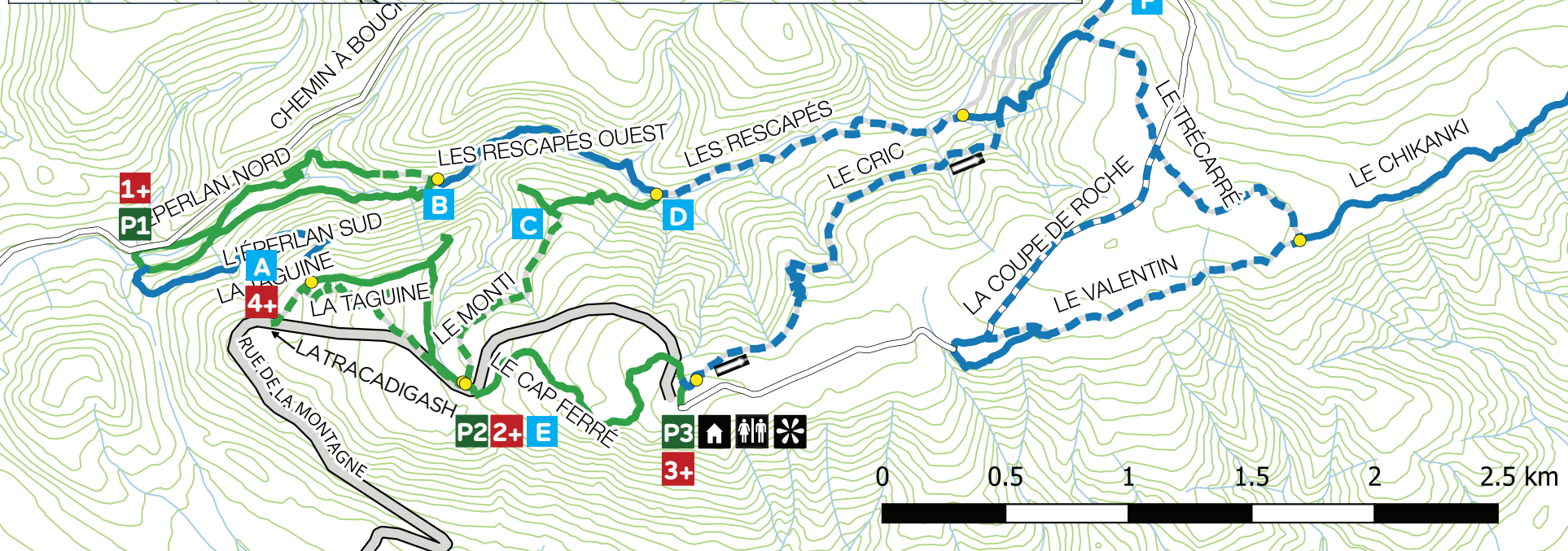
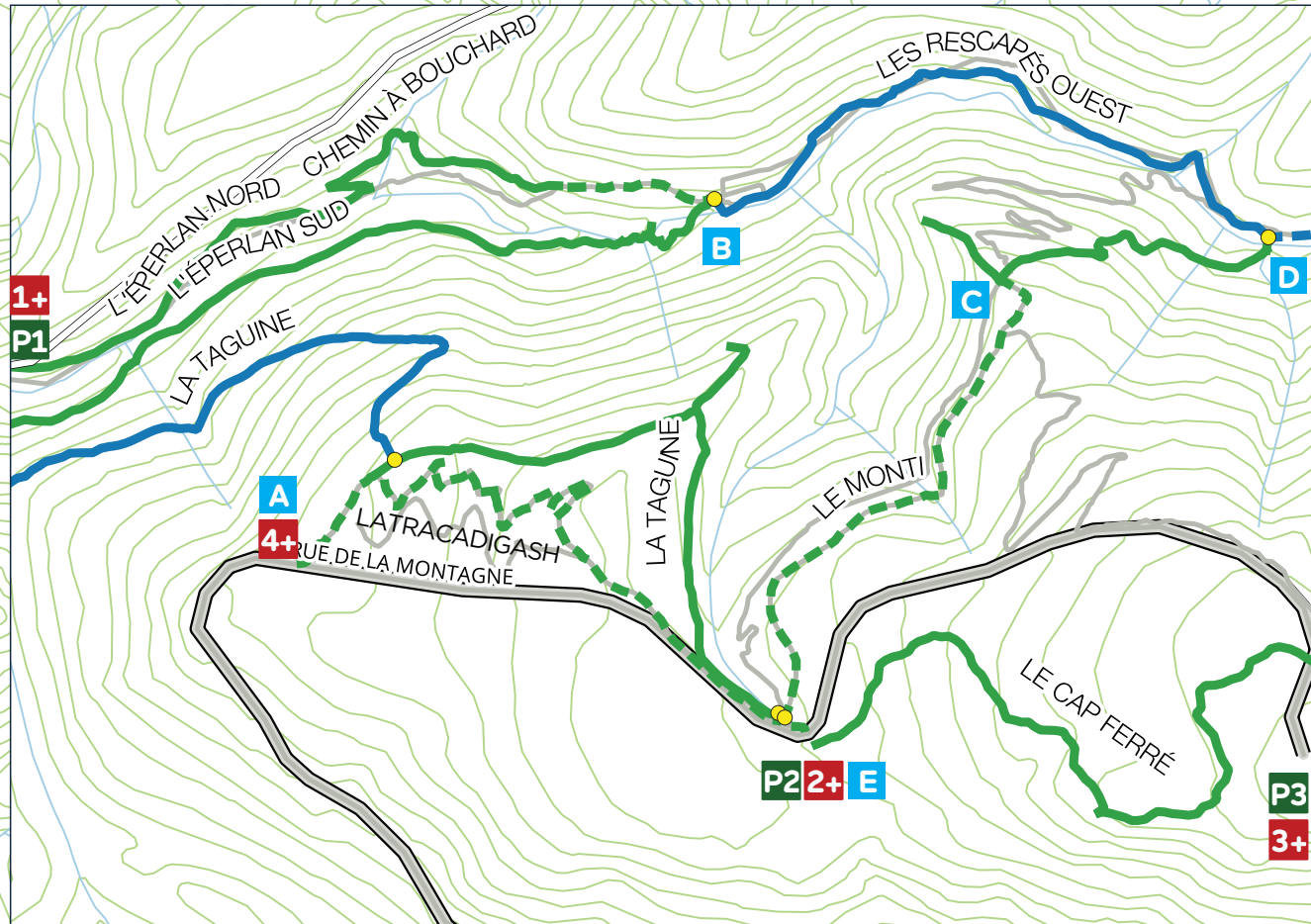
Laissez-passer vélo (toutes les activités ET le vélo) : **40 \$**

Laissez-passer « Rider Baie-des-Chaleurs » donnant accès aux trois secteurs de vélo de montagne, soit Carleton-sur-Mer, Maria et Pin rouge (New Richmond) : **70 \$**



PARC RÉGIONAL DU -MONT- SAINT-JOSEPH

URGENCE 911



LÉGENDE

- | | | |
|----------------------------------|-----------------|-----------------------|
| Niveau de difficulté | ★ Accueil | 1+ Point d'ambulance |
| — Facile | P Stationnement | A Point d'orientation |
| — Intermédiaire | 🚻 Toilettes | |
| --- Partagé | | |
| — Sentiers vélo (ACCÈS INTERDIT) | | |
| — Routes non pavées | | |
| — Routes | | |

